PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020
DE LA CDSD
TENUE LE 4 MARS 2021 À PARTIR DE 19H00
PAR RENCONTRE ZOOM

Présences
La liste des membres présents est annexée au présent procès-verbal.

1. Ouverture de l'assemblée

Le Président de la CDSD Jean-François Théberge souhaite la bienvenue et présente les membres du CA aux participants. Il informe que tous les délais de publication ont été respectés et que les documents ont été acheminé aux membres par courriel et qu'ils sont également disponibles sur le site web de la CDSD.
L'ouverture de l'assemblée est proposée par Michel St-Amour et appuyé par Réjent Piette et adopté à l'unanimité.

2. Vérification du quorum (5 membres actifs en règle)

Jean-François Théberge constate qu'il y a quorum.

3. **Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée**

Jean-François Théberge propose que Vincent Motard Côté agisse à titre de président d'assemblée, et que Lise Losier agisse à titre de secrétaire, c'est appuyé par Réjent Piette et adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée Vincent Motard Côté se présente, il présente le déroulement et informe des principes et fonctionnement de base de la plateforme zoom. Il fait la lecture de l'ordre du jour. *L'ODJ est proposé par Dominique Pedneault appuyé par Christiane Beaudry, c'est adopté à l'unanimité.*

5. Mot du Président du conseil d'administration

Jean-François Théberge remercie les participants pour leur présence ce qui, à son avis, démontre leur soutien au CA et leur intérêt pour le développement de Saint-Damien. L'an 2020 fut une année de défi, tout fut virtuel à l'exception de la tenue du marché public. Le CA s'est rencontré 22 fois et est demeuré opérationnel et complet. Il présente quelques actions qui étaient prévues et qui furent réalisées malgré la situation de pandémie et informe qu'il s'y est ajouté un programme promotionnel d'achat local. Le plan 2021 a été élaboré en fonction de ce que veulent les citoyens à la suite de la consultation publique à laquelle ont participé 160 personnes par sondage et plus de 60 étaient présentes lors de la présentation du Plan de Développement Territorial quinquennal. Il invite les membres à consulter le PDT sur le site web de la CDSD et demande à tous d'aider la CDSD pour que le plan soit connu car pour le réaliser la participation citoyenne est essentielle. Il souligne l'engagement du conseil d'administration au développement durable de St-Damien de manière saine et soutenable en tenant compte des valeurs environnementales, sociales et communautaires et ce tout en gardant à l'esprit les enjeux globaux et les mouvances des 30 prochaines années. Le CA est convaincu que St-Damien peut devenir économiquement plus fort, tout en respectant son identité rurale et paisible.

6. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 11 février 2020.**

Le procès-verbal ayant été acheminé aux membres au préalable et publié sur le site web de la CDSD, il est convenu de se dispenser de la lecture.

Il est proposé par Jean-François Théberge, secondé par Michel St-Amour d'adopter le procès-verbal du 11 février 2020 tel quel. Adopté à l'unanimité.

7. Réalisations 2020

Francis Jodoin, Agent de développement présente le rapport d'activités. Le rapport est disponible pour consultation sur le site web de la CDSD.

Il informe qu'avec l'arrivée de la pandémie que le plan d'action a été modifié et qu'il s'y est ajouté le soutien à la communauté. La CDSD s'est rapidement mis en action pour accompagner les entreprises, les organismes et les citoyens.

Il est proposé par Pierre Charbonneau, secondé par Patrice Cayron d'adopter le rapport d'activité 2020 tel quel, c'est adopté à l'unanimité.

<u>Période de questions</u>

1 Question de Micheline Sylvestre

J'aimerais avoir des explications quant au soutien apporté au projet Lakida.

Réponse de Francis Jodoin

Les entrepreneurs avaient déjà acheté le terrain. La CDSD a été leur premier contact. On a regardé le projet avec eux et les avons dirigés vers les ressources régionales, nous leur avons fourni un modèle de plan d'affaires, nous les avons aidés à chercher du financement. Nous les avons référés à la municipalité concernant l'urbanisme.

2 Question de Micheline Sylvestre

Est-ce que cette entreprise a reçu ou va recevoir de l'aide financière de la CDSD?

Réponse de Francis Jodoin

La possibilité est là. Toute entreprise de Saint-Damien active ou en démarrage est éligible. Elle doit faire une demande qui est présenté au CA qui en évalue l'admissibilité en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et les retombées valables pour la communauté. Le montant qui peut être alloué est de 10% maximal des coûts du projet jusqu'à concurrence de 10,000$.

3 Question de Micheline Sylvestre

Est-ce que vous prenez en considération le développement durable sain, le côté rural et paisible de Saint-Damien. Il y aura destruction d'une forêt vierge pour ce projet sur le rang Cascade, est ce que ça rencontre les objectifs?

Réponse de Francis Jodoin

C'est un beau projet intéressant qui oui fait partie du développement durable, ça amène des touristes, un achalandage nécessaire et il faut considéré que c'est un projet bien encadré.

Note : le président d'assemblée informe que l'on déborde du rapport d'activités 2020 et il ramène qu'au point 11 lors duquel il y a aura une autre période de questions.

Il demande aux participants s'il y a d'autres questions en lien avec le rapport d'activités 2020.

4 Question de Michel Sylvestre

Quels sont les autres projets sur lesquels travaillent la CDSD?

Réponse de Francis Jodoin

Nous avons contacté une entreprise pour un projet de brasserie/restauration, ce projet demeure pour le moment au stade confidentiel.

Fin de cette période de questions.

8. Finances

8.1. Dépôt et adoption des états financiers au 31 décembre 2019

Michel St-Amour présente les états financiers vérifiés au 31 décembre 2019 pour adoption, la proposition est secondée par Jean-François Théberge et adoptée à l'unanimité.

8.2. Bilan financier 2020

Michel St-Amour présente les budgets 2020 et 2021.

Ils seront disponibles sur le site de la corporation. Pour 2021, M. St-Amour explique que lorsque l'étude du bâtiment de la Grenache sera complétée et si on peut poursuivre le développement qu'un montant de 35,000$ additionnel sera alloué pour l'étude de faisabilité du projet d'aquaponie.

1 Question de Micheline Sylvestre

Dans le tableau présenté, au poste développement, il y a un grand saut qui s'est fait au niveau du budget, on parle de 16,260$ à 54,800$, sur quelle base a été fait ce saut aussi important?

Réponse de Michel st-Amour

C'est ce qui a été proposé à la municipalité. Le 35,000$ pour l'étude de faisabilité fait partie du 54,000$.

2 Question de Réjent Piette

On parle ici de bilan financier, je suis versé la dedans, un bilan financier ça parle d'un actif, d'un passif ect. J'imagine qu'il y a un autre bilan financier qui a plus de chiffres. Est-ce qu'il y a un autre document? On ne peut pas voir avec ce qu'il y a là.

Réponse de Michel St-Amour

La présentation ici concerne les éléments principaux des revenus et des dépenses, on a tous cela et les états financiers 2020 vont arriver l'an prochain, tout va être vérifié. On ne voulait pas présenter cela en totalité ce soir. Ce sera disponible sur le site web de la CDSD tout comme le sont les états financiers antérieurs.

Réjent Piette

Le point que j'ai c'est d'appeler cela bilan financier car cela m'est apparu plus un budget. Ça porte à confusion en l'appelant bilan financier.

Jean-François Théberge

Il y a trois rapports présentés ce soir. Le rapport du vérificateur c'est celui de 2019. On l'a reçu au moins de septembre 2020 et on vous le présente ce soir à l'AGA 2020. Avant de pouvoir donné les chiffres finaux il faut attendre que le vérificateur financier ait complété son travail. 2020 n'a pas été vérifié encore. Le 2020 qu'on vous présente n'est pas seulement un budget c'est aussi la réalité, c'est un bilan approximatif des entrées et des sorties. Le 3e document c'est le budget 2021. Il informe qu'à la corpo il y a un suivi mensuel par un comptable. Il demande à M. Piette si ça répond à sa question.

Réjent Piette

Oui je n'ai pas de problème avec les chiffres que vous présentez et la manière dont vous les présentez. C'est l'appellation bilan qui m'agace. Vous présentez plus à ce point la situation financière 2020 et le budget prévu 2021.

Jean-François demande à la secrétaire d'assemblée de prendre cela en note de la modification d'appellation pour l'an prochain.

Suivi :

Pour l'AGA de 2020, l'appellation du point 8.2 Bilan financier sera modifiée pour Situation financière

8.3. Nomination du vérificateur pour l'année 2020

Francis Jodoin propose l'acceptation la firme Boisvert & Chartrand à titre de vérificateur pour l'année 2020. La proposition est secondée par Pierre Charbonneau. Adoptée à l'unanimité.

9. Modifications aux règlements généraux

Karine Ptaszynski, Vice-présidente de la CDSD présente aux membres la liste des modifications proposées aux règlements généraux. Elle informe que le document de proposition de modifications a été acheminé aux membres avant la rencontre et est disponible également sur le site de la CDSD.

Karine appui la démarche du CA d'apporter ces modifications basées sur le fait qu'ils ont été adoptés il y a un an, que le CA a travaillé avec ces règlements depuis et que les propositions de modifications, bonifications sont conformes avec la réalité du travail du conseil d'administration.

Il est convenu de voter après chaque bloc pour un total de 4.

Bloc 1 Modifications concernant la mission et les objectifs de la CDSD
Karine présente les modifications proposées :

- Modifier l'énoncé de mission le point 2.1 pour inclure les principes environnementaux et sociaux, donc ajouter : selon des principes d'équité intergénérationnelle et de préservation des éco-systèmes
- Ajouter le point 2.2 tel que suit- Assurer le développement local de Saint-Damien en minimisant l'impact environnemental des projets entrepris
- Reformuler le point 2.2 b - Assurer le dit développement en tenant compte du plan de développement territorial émis par la CDSD ;
- Reformuler le point 2.2 d - modifier le mot 'assurer' par le mot 'participer'
- Modifier le point 2.2 f – remplacer 'CDSD' par pour le développement local de Saint-Damien.

Commentaire de Réjent Piette
Je trouve très pertinent les corrections qui sont apportées, ça précise les choses, je suis complètement en accord.

Commentaire de Jean-François Théberge
Lors de l'AGA de 2019, les participants avaient proposé qu'on inclut un volet environnemental dans les règlements généraux et on en a tenu compte.

Il est proposé par Réjent Piette d'accepter les modifications présentées au bloc 1, appuyé par Micheline Sylvestre.
Est- ce qu'il y a des interventions sur cette modification?

1 Question de Réjent Piette
Est-ce que le vote doit être pris au 2/3 selon la règlementation ou c'est un vote simple.

Le président fait la vérification et nous revient.

2 Question de Micheline Sylvestre
Je me demande si dans les règlements de la CDSD s'il y a un volet de garder St-Damien avec une certaine ruralité, est ce qu'on peut joindre cela aux règlements pour s'assurer que l'on ne développe pas une zone

industrielle à moins que la zone industrielle fasse partie de la vision. Ajouter une appellation de ruralité aux règlements.

Réponse de Francis Jodoin
Cela pourrait être une avenue, il faudrait définir tous ensemble le concept de ruralité. A mon avis la ruralité c'est tout ce qui n'est pas près des centres urbains. Ce qui est rural en mon sens ne veut pas nécessairement dire paisible. Il faudrait qu'il soit défini comme on veut l'entendre.

Micheline Sylvestre
Il me semble que l'identité rurale, quand Jean-François a parlé au début il a parlé d'une identité rurale et paisible. Je voulais m'assurer que c'était bien annoté dans les règlements de la CDSD. Si c'était applicable a quelque part dans les règlements.

Réponse de Jean-François Théberge
La réponse simple c'est non ce n'est pas dans les règlements généraux, la réponse plus compliquée c'est que le CA ne souhaite pas un développement de Saint-Damien tout croche. Ce que l'on souhaite c'est de maintenir l'identité de Saint-Damien. Les 5 axes présentées dans le plan de développement territoriale respectent cela. Non ce n'est pas dans les règlements généraux mais oui c'est dans les intentions.

En réponse à M. Réjent Piette, le président d'assemblée revient avec l'information sur la nature du vote
En vérifiant les règlements généraux il n'y a pas de précisions particulières sur la majorité requise pour les modifications donc on va y aller avec une majorité simple en cas de vote.

Le président d'assemblée

Quelqu'un demande le vote sur les propositions des modifications présentées au bloc 1? *Personne ne demande le vote, je ne vois personne qui s'oppose, donc c'est adopté à l'unanimité.*

<u>Bloc 2 Modifications concernant le conseil d'administration</u>
Karine présente les modifications proposées :

- On ajoute le terme conseiller municipal à l'article 1.1 Définitions et qu'on le définisse ainsi : représentant élu d'un district
- Reformulation du point 5.6 sur la destitution - Un administrateur peut être destitué au moyen d'une résolution adoptée par les membres lors d'une assemblée extraordinaire dûment convoquée à cette fin. L'administrateur visé par la destitution aura droit de donner son point de vue à la dite assemblée extraordinaire.
- Reformulation du point 5.10 sur le quorum - Le quorum d'une réunion du conseil d'administration est constitué de quatre (4) administrateurs. Le quorum, de 4 administrateurs minimum, doit être présent pour toute la durée des assemblées.
- Ajout à l'article 5.1.1 Sièges au conseil d'administration : Advenant le cas qu'un siège au conseil d'administration ne peut être comblé faute de candidats ayant le profil voulu aux élections lors de l'AGA, le siège en question en devient un de membre complémentaire et quiconque peut poser sa candidature et être élu à ce poste.

Le président d'assemblée

Il est proposé par Pierre Deschênes d'accepter les modifications présentées au bloc 2, appuyé par Micheline Sylvestre.
Est- ce qu'il y a des interventions sur cette modification? Non.
Est-ce que quelqu'un demande le vote? Personne ne demande le vote, je ne vois personne qui s'oppose, donc c'est adopté à l'unanimité.

Bloc 3 Modifications concernant les membres et l'assemblée générale annuelle
Karine présente les modifications proposées :

- Reformuler le point 4.5 - Le quorum pour toute assemblée générale annuelle ou extraordinaire est constitué d'au moins 15% des membres actifs en règle.
- Reformuler le point 7.7 - Adoption, abrogation et amendements Le conseil d'administration et les membres (lors de l'assemblée générale annuelle ou lors d'une assemblée générale extraordinaire) peuvent, lorsque requis, adopter ou promulguer de nouveaux règlements, non contraire à la Loi et aux lettres patentes de la corporation.

Il est proposé par Micheline Sylvestre d'accepter la modification présentée au bloc 3, appuyé Régent Piette.
Est- ce qu'il y a des interventions sur cette modification? Oui.

1 Question de Micheline Sylvestre
Quelle est la définition de membre en règle?

Réponse de Karine Ptaszynski
Elle demande à Francis de répondre.
Jean-François Théberge répond : membre actif c'est tout citoyen de Saint-Damien qui a fait son inscription, donc donner son nom et ses coordonnées auprès de la CDSD devient membre actif.
Membre en règle c'est un donc un membre qui répond à ces critères.

2 Question de Micheline Sylvestre
15% ça pourrait représenter combien de personnes?

Réponse de Jean-François Théberge
Actuellement on est environ 70 membres actifs, donc 15% cela représente 11 personnes.

Francis Jodoin commente
Il y a peut-être des personnes qui trouvent que 15% c'est peut-être peu mais souvent c'est très difficile de mobiliser les membres. Le but c'est avoir un jeu entre un % pour mobiliser les gens et pas trop élevé pour que ce soit trop difficile d'avoir quorum et qu'on ne puisse pas tenir les élections.

Jean François Théberge complète
Ce soir on est 34% des membres actifs ce qui est très bon résultat pour une AGA.

Vincent Motard Côté
Je me permets un commentaire quand on parle de quorum c'est habituellement toujours pour le réviser à la baisse, je vous félicite de prendre à cœur le fonctionnement de votre corporation.

3 Question de Réjent Piette

Dans le même sens, je suis d'accord avec le 15%, le nombre de membre pourrait augmenter et à ce effet est-ce qu'on pourrait mettre un % et un minimum. Si la CDSD atteint 300 membres, ça représente 45 personnes. Avec un minimum de 10 ou 15 personnes on viendrait contrer cette problématique. J'aurais tendance à proposer qu'il y ait deux éléments. Je suis parfaitement d'accord avec la démocratisation mais de l'autre côté il ne faut pas que cela créé un problème.

Le président d'assemblée
On pourrait recevoir un amendement, la proposition sur la table est de 15%, si vous voulez proposer un amendement soit ajouter 15% ou le nombre de membres, le plus petit des 2.
On va le traiter comme une question et un amendement possible par la suite.

Réponse de Karine Ptaszynski
Je suis peut-être trop optimiste mais j'ai l'impression que le 15% ne sera jamais difficile à atteindre. C'était dans l'optique d'encourager les gens à venir à l'AGA. Faisons voter l'assemblée la dessus.

4 Question de Réjent Piette
Est-ce qu'un villégiateur peut être membre? Il a droit de propriété. Le membership pourrait augmenter de façon considérable.

Le président d'assemblée
Cette fois ci je le reçois comme un amendement de votre part M. Réjent Piette.

Proposition d'amendement de fixer le quorum à 15% et au minimum de 12 plutôt qu'à seulement 15% des membres. Appuyé par Pierre Charbonneau
Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement? Non
Est-ce que quelqu'un demande le vote sur l'amendement? Non
Adopté à unanimité.

Pour le bloc 3 y a-t-il encore des interventions? Il n'y en pas.
Est-ce que quelqu'un demande le vote sur les propositions du bloc 3? Non.

Personne ne demande le vote sur le bloc 3, je ne vois personne qui s'oppose, donc c'est adopté à l'unanimité.

<u>Bloc 4 Modifications visant à alléger le document, mais ne contribuant en rien à modifier le sens des règlements généraux</u>
Karine présente les modifications proposées :

- Modification à l'annexe 3 Cotisations des membres Les frais de cotisations annuels des membres ont été fixés à 0 $

Il est proposé par Patrice Cayron d'accepter la modification présentée au bloc 4, appuyé par Jean-François Théberge.
Est- ce qu'il y a des interventions sur cette modification? Non.
Est-ce que quelqu'un demande le vote? Personne ne demande le vote, je ne vois personne qui s'oppose, donc c'est adopté à l'unanimité.

10. Plan d'action 2021

Francis Jodoin présente le plan d'action 2021 de la Corporation : les dossiers stratégiques, les programmes d'aide financières, les événements planifiés, le réseautage et la représentation que fait la CDSD, ainsi que les projets en cours. Toutes ces actions découlent et font partie prenante du plan de développement territoriale 2021-2025. Il informe que 5 comités consultatifs seront mis bientôt sur pieds et invite les membres à lui faire part de leur intérêt pour faire partie de ces comités élaborés selon les 5 axes de développement identifiés. Le plan de développement est disponible sur le site web de la CDSD.

11. **Période de questions**

Le président d'assemblée informe que 20 minutes seront accordées à la période de question et qu'à cet effet il devra limiter le temps d'intervention à 3 minutes par personne. Suite au premier tour et selon le temps écoulé, il y a aura un 2e tour de questions.

Question de Réjent Piette

J'aimerais mentionné que j'apprécie beaucoup le plan de développement territoriale. Ça regroupe beaucoup de choses. Il y a différents comités, faut respecter les missions de chacun des comités pour ne pas s'enchevêtrer. J'ai sorti les pistes d'action impliquant le RNSD. Pour s'aligner dans les choses qu'on est impliqué il va falloir se rencontrer pour en jaser si ça coïncide. Je ne sais pas comment on va s'arrimer mais il faut s'arrimer à quelque part et ne pas travailler chacun sur notre bord et mettre les pieds dans les plates-bandes de l'autre.

Réponse de Francis Jodoin

M. Piette au final c'est un peu cela l'objectif des comités, par exemple dans le comité vie communautaire on verrait mal que La Ruche ne fasse pas partie du comité, au niveau du cœur Villageois évidement les Jardins Villageois, l'école, le Métro également; et on fait un appel à tous. On va avoir un devoir d'aller chercher des acteurs clés dans ces comités là pour comme vous dites ne pas travailler en silo mais en partenariat.

Le président d'assemblée

Y a-t 'il d'autres questions sur le plan d'action 2021?

Réjent Piette

J'aurais un autre point. Parce qu'il dit il y aura un maitre d'œuvre, faut falloir s'entendre c'est qui le porteur de cela. Ça prend des suivis, si la CDSD veut faire le suivi. Je pense que tous les éléments sont là mais faut les accrocher ensemble.

Jean-François Théberge

Je trouve ça intéressant ton intervention Réjent. Effectivement une bonne partie du travail est fait, après cela c'est de le mettre en action. Oui on a besoin de parler, de communiquer, on a besoin d'arrimer les différents porteurs de projets, les participants. C'est pour cela qu'il faut que l'on multiplie le nombre de personnes qui participent d'où les comités qui vont nous aider à faire plus d'action. Ce sera arrimé avec les organismes, les entrepreneurs, les citoyens. L'idée de la corpo c'est de créer ces 5 comités. Il y a aussi la table de concertation des organismes récemment créée qui peut aider aussi. Une chose qui est certaine est qu'il y a 2-3 ans on parlait de développement, maintenant on sait dans quelle direction on veut aller. Saint-Damien ne peut pas s'arrêter. En 2020 la caisse populaire a fermé. Dans le temps il y avait la Grenache, une pharmacie. Est-ce qu'on a besoin de développement? Moi je suis convaincu que oui. On plafonne autour de 2000 pour la population résidente, plafonner autour de 2000 et avoir une population qui vieillit c'est signer la mort d'un village. Il faut créer de nouvelles choses, il faut créer de l'attractivité, il faut attirer du monde. Créer de nouvelles activités tout en respectant une ruralité comme disait Micheline tantôt. L'idée est loin de nous de faire un St-Sauveur ou un St-Donat, c'est de respecter le caractère unique de Saint-Damien tout en se développant. Le développement ne s'arrime pas avec statu quo. Oui ça va changer, faut se mettre en action.

Intervention de Réjent Piette

J'ai une préoccupation que je veux exprimer. Je prends le jardinage comme exemple. Le jardinage souvent on fait venir les Mexicains pour être capable de cultiver les légumes. Moi ça ne me rentre pas dans la tête quand on parle d'autosuffisance alimentaire en termes de travail de proximité. Je pense qu'il va falloir travailler la dessus. Si on veut manger faut être capable de cultiver. Je n'arrive pas à comprendre que ça prend des Mexicains pour être capable de faire nos fruits et nos légumes. Ça semble être accepté, ça semble être une normalité que l'on fasse venir des Mexicains alors qu'il y a du chômage. C'est une question qui se doit d'être adressée. Peut-être que cette question va se poursuivre avec les bucherons.

Réponse de Marianne Crépeau

Nous on cultive à Saint-Damien nous on engage la totalité de notre équipe, presque 10, provient de Saint-Damien et des environs. On n'a pas considéré engager des Mexicains. Je ne sais pas si votre constat pour Saint-Damien ou si c'est plutôt un problème dans l'ensemble du Québec. Je ne vois pas comment la CDSD pourrait intervenir dans ce que vous mentionnez.

Réjent Piette

Qu'on engage une réflexion vis-à-vis cela. Pour moi c'est une préoccupation.

Intervention de Micheline Sylvestre

Une remarque par rapport à quelque chose que j'ai appris en 2020, c'est-à-dire les jardins de l'écoumène qui est à mon avis un fleuron de Saint-Damien, j'ai appris qu'ils ont un gros projet et qu'ils ont traversé la rue de chez eux pour s'en aller à St-Jean de Matha. Est-ce que la CDSD a avait été mis au courant et impliqué car je trouve cela épouvantable, on parle de revenus de taxes important. Je voulais m'assurer que tout le monde était au courant de cela. Je suis choquée que ces argents ne seront plus à Saint-Damien et que le bureau chef sera à St-Jean de Matha.

Réponse de Jean-François Théberge

Oui on l'a su mais on l'a su une fois que c'était finalisé. Jean-François faisait parti du CA de la CDSD mais ne nous en avait pas parlé.

Intervention de Patrice Cayron

Je voulais répondre par rapport à ce que disait M. Piette. Je problème qu'à à gérer la corpo de Saint-Damien en ce moment c'est plus de développer des emplois que de trouver de la main d'œuvre.

Réponse de Francis Jodoin

En effet la majorité des entreprises à Saint-Damien sont des entreprises de 10 employés et moi, les Jardins de l'Écoumène, l'épicerie et Aluquip. Le but c'est d'aider les entreprises à se développer, donc il n'y a pas nécessairement de problème de manque de main d'œuvre c'est plus de création d'opportunités pour les entreprises dont il est question pour développer des opportunités d'emploi. C'est mon analyse de la situation.

Réponse de Jean-François Mills

Je voudrais revenir sur l'Écoumène, Jean-François Lévesque, pour avoir fait toutes ses infrastructures en excavation depuis ses débuts, on ne parle pas d'une bâtisse qui est de l'autre bord de la rue, on part d'une bâtisse qui est à peu près 250 pieds en avant de sa maison. Son terrain est divisé avec plusieurs bâtisses, St-Jean de Matha et Saint-Damien sont à cheval, à 250 pieds de sa maison ça adonne que c'est St-Jean de Matha. Le siège social demeure toujours à Saint-Damien et la bâtisse d'un projet de 2 millions elle est dans la partie St-Jean de Matha.

Micheline Sylvestre

Ce n'est pas ce que j'ai entendu mais tu dois avoir raison. Je vais vérifier. Merci.

Comme il n'y a plus de questions, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

12. ***Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection et élection des administrateurs***

Il est proposé que Vincent Motard Côté agisse à titre de président d'élection et que Francis Jodoin agisse à titre de secrétaire. C'est appuyé par Réjent Piette. Adopté à l'unanimité.

Lise Losier demande au président d'élection que deux personnes présentes à l'AGA et non identifiées s'identifient pour légaliser leur droit de vote. Une d'elle s'identifie, la seconde un dénommé Serge ne le fait pas lorsqu'il est invité à le faire soit de façon verbale ou par écrit, le président d'élection l'informe qu'il ne pourra voter.

Mise en candidature par catégorie de membre :

Catégorie « Entreprises, organismes communautaires et associations »

Marianne Crépeau proposé par Réjent Piette.
Lise Losier proposé par Christiane Beaudry.

Marianne Crépeau et Lise Losier acceptent.

Elles sont élues par acclamation.

Catégorie « Citoyens »

Jean-François Théberge proposé par Michel St-Amour.
Karin Ptaszynski proposé par Micheline Sylvestre.

Karin Ptaszynski refuse d'être candidate.

Michel St-Amour accepte.

Michel St-Amour est élu par acclamation.

Catégorie « Complémentaire »

Karin Ptaszynski proposé par Micheline Sylvestre.

Karin Ptaszynski accepte.

Karin Ptaszynski est élue par acclamation.

13. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée informe que l'ordre du jour a été épuisé.

La rencontre se termine à 21h45. La levée est proposée par Jean-François Théberge, secondée par Patrice Cayron.

Nous vous remercions pour votre participation!

Vincent Motard Côté
Président d'assemblée et président d'élection

Lise Losier
Secrétaire

Francis Jodoin
Secrétaire d'élection point 12 du PV